



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Amherst demande à Santé Québec de revoir sa directive concernant les appels de priorité 3 logés au 911

Amherst, le 25 août 2026 – Lors de la séance du 10 août dernier, le conseil municipal d'Amherst a adopté une résolution demandant à Santé Québec de revoir sa directive concernant l'affectation des premiers répondants aux appels de priorité P3 (appels de moindre urgence), afin de mieux tenir compte des réalités des municipalités rurales et des délais de desserte ambulancière.

Sur un territoire vaste comme celui d'Amherst, les délais d'arrivée des services ambulanciers peuvent être importants. Or, les premiers répondants sont présents directement dans la communauté et peuvent souvent intervenir plus rapidement auprès d'une personne en attente d'une ambulance.

« Nos citoyens doivent pouvoir compter sur une réponse adaptée à notre réalité. Quand l'ambulance est loin et que nos premiers répondants peuvent intervenir rapidement, il faut leur permettre de le faire. C'est une question de sécurité et d'équité pour les communautés rurales », souligne Jean-Guy Galipeau, maire d'Amherst.

Par cette résolution, le conseil demande donc à Santé Québec d'adapter son approche afin que les délais de desserte ambulancière, l'éloignement et les particularités du territoire puissent être considérés dans l'affectation des premiers répondants aux appels de priorité 3.

La Municipalité souhaite ainsi que l'organisation des services préhospitaliers reconnaisse davantage le rôle essentiel joué par les premiers répondants dans les communautés rurales.

– 30 –

Source et information : Katheryne Couture
adj.dg@municipalite.amherst.qc.ca
819-681-3372 #5221